

*Impôt sur le revenu*

L'INCO a connu une mauvaise année l'an dernier, mais même après impôt, elle enregistrait un bénéfice de 70 millions. Elle n'a eu aucune difficulté à obtenir du capital lorsqu'elle jugeait en avoir besoin. La Société des crédits à l'exportation lui en a fourni. L'INCO s'est implantée dans d'autres pays, et nous lui avons permis de le faire. Assurément, il est temps que nous nous penchions sur la situation de notre propre industrie, et surtout sur celle de l'industrie des ressources naturelles, et que nous prenions des mesures pour en assurer la gestion.

Il est vrai que si l'INCO continue à exploiter les mines de Sudbury au rythme où elle le fait aujourd'hui, cette ville ne connaîtra pas de chômage et continuera de progresser pendant trente ans encore, mais alors, le minerai sera épuisé. Nous devrions assurer l'avenir des habitants de Sudbury qui seront privés des gains qu'ils ont réalisés à partir de cette ressource, qui est un don de Dieu. Nous devrions prendre des dispositions pour l'avenir de cette localité. Cette collectivité a connu des moments difficiles. C'est peut-être dans l'ordre normal des choses, mais lorsqu'on entend que l'INCO veut aller s'implanter en Indochine, au Guatemala ou ailleurs, là où elle pourra assurer davantage de profits à ses actionnaires, et qu'elle se fiche de ce qui adviendra du minerai demeuré enfoui dans le sol à Sudbury, et lorsque nous acceptons pareille situation alors j'estime que nous méritons ce qui nous arrive parce que dans notre régime de libre entreprise, le gouvernement en place a toujours trouvé le moyen de mettre fin aux crises économiques par la guerre.. Mais je suis convaincu que la plupart des membres du Parlement conviendraient que ce n'est pas la façon de régler les problèmes actuels.

Si je crois fermement que nous ne réglerons pas nos problèmes économiques actuels en accordant aux entreprises une subvention supplémentaire de 1.4 milliard de dollars, c'est que nous avons déjà appliqué cette solution sans succès depuis bon nombre d'années. Monsieur l'Orateur, si l'industrie en général n'avait pas les capitaux pour donner à ses divers secteurs l'expansion qui leur permettrait de fonctionner à pleine capacité, il faudrait peut-être alors lui fournir ces capitaux ou lui permettre de les obtenir, afin qu'elle puisse prendre le maximum d'expansion.

● (2227)

Il y a plusieurs années, nous avons reconnu que les pensionnés du pays, c'est-à-dire les pensionnés de guerre, s'ils recevaient une pension d'invalidité à 100 p. 100, devraient recevoir en moyenne l'équivalent de la moyenne des cinq postes les plus bas de la Fonction publique. A présent, il nous faudrait 30 millions de dollars pour les amener à ce niveau et qu'ils touchent une pension convenable et juste. Nous n'avons pas ces 30 millions de dollars, déclare le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald). Le ministre de la Santé (M<sup>lle</sup> Bégin), de son côté, affirme que nous allons devoir réduire les allocations familiales, car nous n'avons pas assez d'argent pour suivre la montée des dépenses au titre des services sociaux.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Peters:** Tant mieux si les députés de l'arrière-ban, qui votent toujours avec le gouvernement, nous assurent que cela est faux, qu'il y a de l'argent, qu'ils vont suivre l'indexation et maintenir les paiements des allocations familiales. Je suppose que le gouvernement a assez d'argent pour payer les anciens combattants. Je suis heureux d'entendre les députés de l'arrière-ban, qui en savent moins que moi sur ce que le gouvernement va faire. Ils peuvent faire autant de bruit qu'ils veulent, ils n'en font pas tant au caucus du parti.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Peters:** Je suis en tout cas très content qu'ils s'indignent à ce propos et j'espère qu'ils feront autant de bruit au caucus demain. S'ils le font, le projet de loi sera retiré, et il faudra bien faire autre chose.

Il y a bien des moyens d'aider l'industrie canadienne et l'un d'eux c'est de donner au consommateur assez d'argent . . .

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre.

**M. Peters:** Puis-je dire qu'il est 10 h 30?

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Comme il est 10 h 30, la Chambre s'ajourne à 2 heures, demain.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office en conformité de l'ordre spécial.)